

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 50 (1912)
Heft: 28

Artikel: Comme autrefois !
Autor: J.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-208800>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.**COMME AUTREFOIS !**

Quelle est, sur le coteau, cette foule nouvelle,
Et dans Sauvabelin, quel plaisir nous appelle ?
Ecoutez ! De là-bas nous répond le tambour.
Voyez, loin du Château, romantique séjour,
Au pas accéléré la milice enfantine
Serpenter sur les flancs de la verte colline !
C'est la Fête du Bois qui l'arrache au sommeil.
Le ciel à ce beau jour accorde un beau soleil !...

J.-J. PORCHAT.

MAIS là, vieillit-on vraiment ?Vous souriez, et d'un air qui signifie :
« Oh ! là, là, vous dites la « grosse » !

Je ne sais pas... C'est bien possible !... Cependant, je vous assure que je suis sincère.

Oh ! sans doute, il y a des moments dans la vie — ce sont peut-être les plus nombreux — où l'on vieillit sans conteste, et, ce qui est plus triste encore, où l'on s'en aperçoit. Mais je vous assure qu'il en est aussi où le temps « suspend son vol » et même où l'on rajeunit de dix, de vingt, de trente ans et plus.

Ce n'est qu'une illusion, dites-vous ?

Peut-être. Seulement, en certains cas, elle frise diablement la réalité. Qu'importe, si celle-ci reprend ses droits le lendemain. C'est toujours autant de gagné sur le chapelet inexorable des ans.

Ah ! il y a une semaine, si vous étiez allé parler de vieillesse et de décrépitude à ces Anciens Moyens qui célébraient leur fête à Sauvabelin, avec un programme de tout point identique à celui des fêtes du bois de jadis, mazette ! vous seriez été bien reçu !

D'ailleurs, les circonstances vous eussent singulièrement démenti.

Sous la « vieille » casquette — car il n'y a que celle-là qui compte, la neuve détonne — les têtes les plus blanches et les plus veuves de cheveux dénonçaient, semblait-il, les plus jeunes coeurs.

C'est la fontaine de Jouvence, que les vieux souvenirs évoqués en pareille occasion. On revit ses vingt premières années avec une joie plus intime, plus profonde, si elle est peut-être un peu moins exubérante que la première fois. Les regains de jeunesse, éclos aux rayons généreux des vieilles et fidèles amitiés, des souve-

nirs gais ou tristes, vous ont une saveur à nulle autre pareille. On se sent de nouveau prêt à toutes les folies du jeune âge. On les ose, on les risque, et l'on y trouve un attrait tout particulier.

Et c'est pourquoi ces fêtes ont du bon, quoi qu'on dise. Il ne les faut pas trop fréquentes : on en userait le charme, plus fragile qu'on ne le croit, pour toutes sortes de raisons que bien vous sentez. Célébrées tous les cinq ans, ainsi que celle des Anciens Moyens, ces rencontres de vieux camarades d'études où, de table à table, les générations se tendent la main et établissent la chaîne qui les unit toutes sous le drapeau aimé et vénéré de l'école, qui est aussi celui de la patrie ou du lieu natal, ces rencontres, disons-nous, sont presque nécessaires. Elles ont, en tout cas, une excellente influence. Mais, à Lausanne, par exemple, elles auraient encore un effet bien meilleur et une signification plus louable, si elles groupaient, comme jadis du reste, les Anciens Moyens et les Anciens Collégiens. Pourquoi la scission d'aujourd'hui ? A quoi rime-t-elle ? Que chacun des deux établissements cantonaux ait sa société distincte, son organisation spéciale, soit ; mais quand il s'agit de commémorer la traditionnelle Fête du bois, pourquoi deux camps ? Quelles raisons peut-on invoquer en faveur de cette séparation ? Aucune bonne, aucune avouable, assurément. L'union qui existait jadis à la Fête du bois ne serait-elle plus possible ? On n'oserait le prétendre. Ce serait vraiment faire le procès de l'âge, de l'expérience et de la raison. Est-ce que les avocats, les médecins, les professeurs, les pasteurs issus du Collège ne peuvent s'asseoir à la même table de festin que les ingénieurs, industriels, négociants formés à l'Ecole industrielle ? Ne nous valons-nous pas tous ? S'il en est qui pensent autrement, ils n'oseraient en tout cas exprimer en toute franchise un sentiment si peu fondé, si peu louable, à coup sûr.

Et la chose serait d'autant plus blâmable et ridicule que les deux établissements vont être prochainement unis plus étroitement que jamais, sous le même toit, avec certains locaux communs.

Pourquoi donc y a-t-il aujourd'hui deux cérémonies de promotions et non une seule, comme jadis ? Invoquera-ton l'insuffisance de nos temples, en présence de l'augmentation constante des élèves ? Et la Cathédrale, donc ; est-elle déjà trop petite ? Non, certes !

Ali ! c'était là un des bons côtés du corps de cadets, qu'on a bien malheureusement supprimé. Tous étaient égaux sous le gracieux uniforme. Au début, élèves de l'Ecole industrielle et élèves du Collège étaient mêlés pour les exercices du mercredi. La taille seule faisait le rang.

Plus tard — ce fut un tort à notre humble avis — on divisa les deux écoles pour l'infanterie. Mais encore n'y avait-il qu'un seul corps d'artillerie, une seule musique, une seule batterie de tambours, et, dans les cortèges, les deux drapeaux allaient de concert, après la musique, mariant leurs plis au souffle de la brise.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50 ; six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent. Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Les nécessités de la préparation militaire ne suffisaient pas pour justifier cette scission dans l'infanterie ; on pouvait fort bien, pour les exercices, diviser le corps en deux ou trois groupes, sous la direction d'instructeurs distincts. D'année en année le corps des cadets de Lausanne — des cadets « cantonaux » est plus juste — était commandé par un capitaine, choisi alternativement au Collège et à l'Ecole industrielle.

Le système, pour n'être pas parfait sans doute, avait de très bons côtés. Il les perdit dans les perfectionnements qu'on voulut lui imposer, sans raison suffisante, et qui furent en partie cause de sa perte.

Oui, il avait beaucoup de bon, le corps de cadets, et plutôt que de le supprimer, il eut encore mieux valu consentir le sacrifice d'argent demandé, dans un sentiment démocratique, par un député, pour qu'on y puisse adjoindre les élèves des classes supérieures de l'école privée.

Le corps des cadets ainsi conçu eût été une institution démocratique par excellence, comme l'armée, où tout citoyen doit passer plus tard.

Et puis, il avait encore un autre avantage, qui serait particulièrement précieux aujourd'hui où la question de l'assimilation des étrangers se pose de façon impérieuse dans notre pays. Quel meilleur moyen d'assimilation, pour les élèves étrangers de nos établissements scolaires, que le corps des cadets, où presque tous s'enrôlaient avec plaisir, avec fierté même !

Oh ! je sais bien qu'on m'objectera la création des cours militaires préparatoires, nos « moblots ». Ah ! certes, loin de moi la pensée d'en médire, bien au contraire ; l'institution est de tout point trop louable et trop respectable. Mais ce n'est pas la même chose. Il n'y a pas d'étrangers dans les rangs de nos moblots », ainsi, pas d'occasion d'assimilation. L'esprit de corps n'est pas, n'y peut être aussi développé qu'il l'était dans le corps des cadets.

Enfin, on a un tort, semble-t-il, dans l'organisation de ces cours militaires préparatoires. Pourquoi, à Lausanne, ne pas réunir élèves des écoles secondaires et des écoles primaires ? Pourquoi, dans cette pépinière de l'armée, une division, une distinction qui n'existe pas, qui ne saurait exister dans celle-ci ?

Mais ne nous égarons pas. C'est du corps des cadets qu'il s'agit. Quelqu'un vous dira bien mieux encore que moi ses avantages et les regrets qu'a causés sa suppression.

Ecoutez donc les vers suivants, dont l'auteur M. Georges Krieg, de Lausanne — un ancien collégien, actuellement fixé à Paris — a donné lecture au banquet de la fête des Anciens Moyens, où ils ont été accueillis par des applaudissements unanimes et mérités, autant que significatifs.

Ces sont des vers de circonstances, que l'auteur intitule modestement *Vers de cantine*. Les voici.

J. M.
